

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 04 janvier 2022

Covid-19 à La Réunion :

L'épidémie accélère sa progression. Le taux d'incidence passe le seuil de 1300/ 100 000 habitants, la situation hospitalière se tend.

La dégradation de la situation sanitaire s'accélère encore, puisque les principaux indicateurs de suivi de l'épidémie doublent en l'espace d'une semaine.

Cette accélération s'inscrit dans un mouvement identique à celui de l'ensemble du territoire français. Elle traduit la présence désormais forte de la présence du variant Omicron, aux côtés du variant Delta qui reste encore majoritaire. Le taux d'incidence dépasse aujourd'hui les 1300 cas pour 100 000 habitants sur les 7 derniers jours.

Le strict respect des mesures de freinage et de couvre-feu prises par voie d'arrêté préfectoral depuis le 1^{er} janvier s'impose plus que jamais à tous.

La tension hospitalière est réelle, avec un risque sérieux de saturation de nos capacités de réanimation et de médecine Covid. Les centres hospitaliers ont d'ores et déjà engagé des déprogrammations d'opérations afin de pouvoir augmenter cette capacité d'accueil : la capacité en lits de réanimation a ainsi été portée à 95 lits. Mais nous avons malgré cela un Le taux d'occupation proche de 90 %.

A noter que 90 % des patients hospitalisés en réanimation ne disposent pas d'un schéma vaccinal complet. Cette semaine, 10 décès liés à la Covid-19 sont à déplorer.

Afin de limiter la propagation de l'épidémie, il est impératif de :

- **Se faire vacciner** : pour se protéger des formes graves, les Réunionnais sont fortement encouragés à réaliser au plus vite leur première injection ou à bénéficier de leur rappel vaccinal. Des créneaux de rendez-vous sont disponibles dans les centres.
- **Respecter les gestes barrières**
- **Se faire tester et s'isoler** si symptômes ou contact à risque

Situation sanitaire

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont le regret d'annoncer le 4 janvier 2022 les décès, intervenus au cours des 7 derniers jours, de dix patients originaires de La Réunion :

- 1 personne était âgée de 35 à 44 ans,
- 2 personnes étaient âgées de 45 à 64 ans,
- 1 personne était âgée de 65 à 74 ans,
- 6 personnes étaient âgées de plus de 75 ans.

Neuf présentaient des comorbidités, et huit n'étaient pas vaccinées. Neuf présentaient des comorbidités, et huit n'étaient pas vaccinées. Les 2 personnes vaccinées présentaient des comorbidités.

Du 24 au 31 décembre, 9 358 cas ont été recensés en 7 jours (contre 4 807 la semaine précédente). Sur la dernière semaine, les dépistages sont en augmentation : 76 913 (contre 61 726 la semaine dernière). **Le taux de positivité est en hausse à 12,2 %.** Les taux de positivité les plus élevés concernent les 0-14 ans et les 25-34 ans.

Le taux d'incidence hebdomadaire est en forte hausse à 1 093,3/100 000 habitants (contre 561.6 la semaine précédente). **Le nombre de cas journaliers est de 1337 contre 686 la semaine précédente.**

Le nombre de dépistages réalisés sur la semaine est en augmentation par rapport à la semaine dernière avec 76 913 tests réalisés, soit un niveau équivalent à celui d'il y a 2 semaines.

Parmi les 9 358 nouveaux cas de la période, on enregistre 55 cas importés.

Compte tenu des **72 447** guérisons et des **419** décès depuis le début de la crise sanitaire, **13 098** cas sont encore actifs à ce jour.

85 960 cas ont été investigués à ce jour par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie depuis le début de l'épidémie.

Recherche de mutations Covid-19

Du 25 au 31 décembre, 7 212 tests positifs ont été criblés pour identifier une mutation : 6 305 cas présentaient une des mutations spécifiques sous surveillance, soit une proportion de **87.4%** dont 73.7 % de variant delta. La part du variant Omicron est donc en augmentation.

Point sur les clusters :

Au 30 décembre 2021, on comptabilisait 91 clusters actifs et 610 clusters clôturés.

Parmi les 53 clusters actifs :

- 25 clusters sont classés à criticité élevée : Le Port (2), Le Tampon (2), Saint-Philippe (1), Saint-Benoît (1), Saint-Leu (1), Saint-Denis (9), Sainte-Marie (1), Saint-Joseph (2), Saint-Pierre (4) et Saint Paul (2).
- 28 clusters sont classés à criticité modérée : La Possession (2), Le Port (4), Le Tampon (2), Les Avirons (1), l'Étang Salé (1), Saint-André (2), Saint-Denis (5), Sainte-Marie (2), Sainte-Suzanne (1), Saint-Louis (2), Saint-Paul (3) et Saint Pierre (3).

Concernant les autres indicateurs

Les taux de positivité les plus élevés concernent trois **tranches d'âge** en particulier :

- les personnes de 0 à 14 ans : 14.3 %
- les personnes de 25-34 ans : 13 %
- les personnes de 15-24 ans : 12.4 %

Situation hospitalière :

Au 4 janvier, **41 lits de réanimation sont occupés par des patients positifs à la Covid-19**, sur les 95 lits installés à La Réunion.

Pour les personnes admises en réanimation depuis le 1^{er} décembre :

- 44 % sont des hommes et 56 % des femmes ;
- 2 % sont âgées de 0-14 ans, 25% sont âgées de 15 à 44 ans, 42% sont âgées de 45 à 64 ans, 24% sont âgées de 65 à 74 ans, et 7 % ont plus de 75 ans ;
- 87 % présentent des comorbidités.

90 % des patients ne disposaient pas d'un schéma vaccinal complet.

Evolution des règles d'isolement et de quarantaine

Afin de tenir compte de l'évolution extrêmement rapide de la diffusion du variant Omicron en France, **les durées d'isolement et de quarantaine évoluent dès le 3 janvier 2022.**

Pourquoi cette évolution ?

La diffusion du variant Omicron étant extrêmement rapide, un nombre conséquent de personnes va être contaminé dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, la durée d'incubation du variant Omicron est plus rapide que pour les précédents variants, allant en faveur d'une réduction de la durée d'isolement.

Ces éléments, associée à l'accélération de la campagne de vaccination et au rappel de la mise en œuvre indispensable des mesures barrières, permet d'envisager **la réduction et l'aménagement des durées d'isolement.**

Quelles sont les nouvelles règles d'isolements ?

Les personnes positives

A partir du 3 janvier 2022, les règles d'isolement sont les mêmes pour les personnes positives quel que soit le variant (Delta ou Omicron).

- **Pour les personnes positives ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire) et pour les enfants de moins de 12 ans**

L'isolement est désormais d'une durée de **7 jours** après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de **5 jours**, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions :

- elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif
- elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h

Si le test réalisé est positif ou si la personne ne réalise pas de test : son isolement est maintenu à 7 jours. Elle ne réalise pas un second test à J7.

- **Pour les personnes positives ayant un schéma vaccinal incomplet (rappel non réalisé) et pour les personnes non-vaccinées**

L'isolement est de 10 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif.

Toutefois, au bout de 7 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions :

- elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif
- elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h

Si le test est positif ou si la personne ne réalise pas de test, l'isolement est de 10 jours.

Les nouvelles règles de quarantaine pour les personnes contacts

Les règles de quarantaine pour les personnes contacts sont les mêmes que l'on soit cas contact d'une personne positive qui vit dans le même foyer ou non.

• Pour les personnes contacts ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire)

Il n'y a plus de quarantaine, néanmoins les personnes contact doivent :

- **appliquer de manière stricte les mesures barrières**, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur,
- **limiter leurs contacts et éviter tout contact** avec des personnes à risque de forme grave de Covid,
- **télétravailler** dans la mesure du possible.

En outre, les personnes contacts doivent réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont contacts, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR. Si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement.

• Pour les personnes contacts ayant un schéma vaccinal incomplet et pour les personnes contacts non-vaccinées

Ces personnes doivent respecter un isolement d'une durée de 7 jours (pleins) à compter de la date du dernier contact. Pour les personnes contacts vivant dans le même foyer, l'isolement démarre le même jour que la personne positive et se termine à J7.

Pour sortir de quarantaine ces personnes doivent réaliser un test antigénique ou RT-PCR à J7 et avoir un résultat négatif. Si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement.

• Pour les enfants de moins de 12 ans

Pour les enfants de moins de 12 ans contact, dans le milieu scolaire, le protocole de l'éducation nationale s'applique.

Cela se traduit par la réalisation d'un test TAG ou RT-PCR pour tous les élèves de la classe dès l'apparition d'un cas au sein de la classe, et le retour en classe sur présentation du résultat négatif.

En outre les élèves réalisent des autotests à J2 et J4. Les parents doivent présenter une attestation sur l'honneur de réalisation de ces tests et de leur résultat négatif à J2 et J4 pour permettre le maintien en classe de l'élève.

Les autotests sont pris en charge par l'Assurance Maladie et délivrés gratuitement en officine pharmaceutique après la réalisation du test à J0.

Respectons les gestes barrières plus que jamais

- **Aérer les pièces de son domicile ou de son lieu de travail le plus souvent possible.** L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire pour ne pas laisser le virus s'installer.
- **Porter le masque dans les lieux clos, dans l'espace public et quand la distance recommandée avec la personne voisine ne peut pas être respectée.**

- **Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique et éviter de se toucher le visage**
- **Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres et limiter au maximum ses contacts sociaux**

La distanciation physique est fortement recommandée en raison de la forte contagiosité des variants du virus, surtout en l'absence de port du masque et en particulier pendant les temps de repas.

- **Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades**
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique**

Pour le moment, même vaccinés, continuons à porter le masque et à appliquer les gestes barrières.

La vaccination

Point sur la vaccination

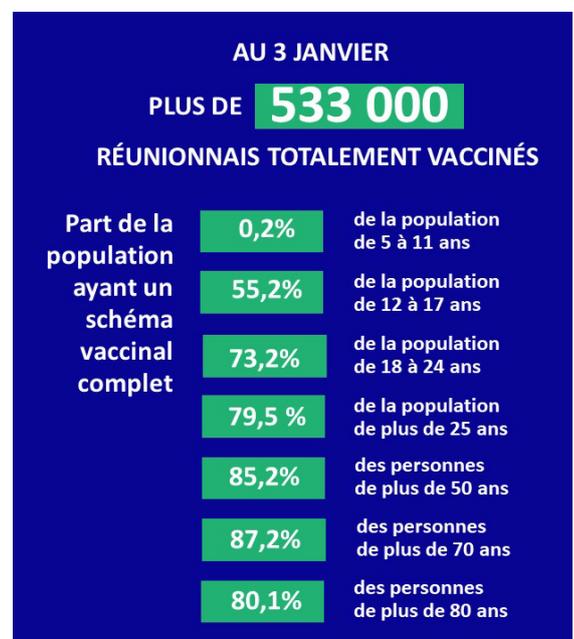
Du 27 décembre au 2 janvier, 26 580 injections ont été effectuées dans l'île.

Au 2 janvier, 533 382 personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et 548 016 personnes ont reçu au moins une injection.

78 % de la population éligible (de plus de 12 ans) **sont engagés dans un parcours vaccinal** soit 64 % de la population totale,

76 % de la population éligible présentent un schéma vaccinal complet soit 62,3 % de la population totale.

Si plus de 170 000 personnes ont effectués leur rappel à ce jour, il reste encore 274 000 personnes éligibles à ce rappel qui ne l'ont toujours pas fait.



Des créneaux de RDV disponibles en centre de vaccination

La vaccination (1^{ère} dose, 2^{ème} dose ou dose de rappel) est possible dans 7 centres de vaccination, avec ou sans rendez-vous :

- **Saint-Denis : Nordev (SDIS)**

Du lundi au samedi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

- **Saint-Paul : Anciens locaux Gabriel Martin (centre du CHOR)**

Du lundi au samedi : 8h à 12h et de 12h30 à 19h30

- **Le Tampon : Salle Raymond Lauret 14^{ème} km (Croix Rouge)**

Du lundi au samedi : de 8h30 à 13h et de 14h à 18h

• **Saint-Pierre : Ravine Blanche, 32-34 Rue Mahatma Gandhi - SHLMR Résidence les Ouettes (CHU) :**

Du lundi au samedi : de 8h à 13h et de 14h à 18h

• **Saint-Joseph : Maison pour tous du centre-ville, 27, rue Paul Demange (Croix Rouge)**

Du lundi au samedi : de 8h30 à 13h et de 14h à 18h

• **Saint-André : 237 Avenue de la République (Croix Rouge)**

Du lundi au samedi : de 8h30 à 13h et de 14h à 18h

• **Saint-Benoît - GHER**

Du lundi au samedi, de 7h à 11h30 et de 13h à 17h30

Pour éviter toute attente en centre de vaccination, il est conseillé de prendre RDV :

• *par internet : www.sante.fr • par téléphone : 0262 72 04 04*

Les personnes souhaitant se faire vacciner peuvent également se rendre **chez leur médecin, leur pharmacien, leur sage-femme ou leur infirmier habituel ou dans une maison de santé.**

La vaccination est également ouverte à tous les enfants de 5 à 11 ans, sur la base du volontariat. Désormais, **4 centres** de vaccination accueillent, sur des lignes dédiées, les parents et leurs enfants :

- Saint Denis, Nordev
- Saint-Paul – Anciens locaux Gabriel Martin (CHOR)
- Saint-Benoît (GHER)
- Ravine Blanche (NOUVEAU CENTRE)

La vaccination des enfants en centre se fait **uniquement sur rendez-vous** et nécessite la présence **d'au moins un parent**, muni d'un formulaire d'autorisation parentale signé par au moins un des parents.

Pour en savoir plus sur les modalités et les documents à fournir, RDV sur le site internet de l'ARS La Réunion : www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner

Prochaines opérations de vaccination de proximité

Les opérations de proximité se poursuivent. Les personnes de plus de 12 ans peuvent venir effectuer leur 1^{er} dose, 2^{ème} dose ou dose de rappel.

Prochains centres éphémères :

Accueil avec ou sans rendez-vous, de 8h30 à 17h30

(La prise de RDV pour les centres éphémères se fait sur sante.fr ou au 02 62 72 47 20)

- **LA POSSESSION - Moulin Joli (Centre Social Local Commun Résidentiel)**
Le 5 janvier
- **ETANG-SALE (Mairie, salle des mariages)**
Le 6 janvier
- **SALAZIE (CASE de mare à vieille place)**
Le 7 janvier
- **TROIS-BASSINS (Gymnase Denis Pothin)**
Le 10 janvier
- **SAINT-LOUIS (Mairie annexe des Makes)**
Le 11 janvier

Retrouvez toutes les autres dates des centres éphémères en janvier sur le site internet : www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-la-reunion-operations-vaccination

Prochains arrêts du Vaccinobus :

Accueil sans rendez-vous

- **Saint-Denis (Run Market Chaudron)**
Le 5 janvier - de 8h30 à 18h
- **Saint-Joseph (Centre commercial Leclerc les Terrasses)**
Le 6 janvier - de 8h30 à 18h
- **Le Port (Centre commercial du Cap Sacré Cœur)**
Les 7 et 8 janvier - de 8h30 à 18h
- **Saint-Louis (Mairie annexe de la Rivière)**
Le 10 janvier - de 8h30 à 18h
- **Saint-Louis (Gare routière)**
Le 13 janvier - de 8h30 à 18h
- **Plaine des Palmistes (Mairie)**
Le 17 janvier - de 8h30 à 18h

Retrouvez toutes les autres dates du Vaccinobus en janvier sur le site internet : www.lareunion.ars.sante.fr/le-vaccinobus-poursuit-sa-tournee-la-reunion

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974